

<DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON
CANTON DE FEURS
COMMUNE DE SAINT-BARTHELEMY LESTRA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

Abstention(s) : 5

Pour : 10

Contre : 0

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Philippe FAYOLLE, Maire

Date de convocation : 11/05/2026

PRESENTS : M. Philippe FAYOLLE, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Christophe FERRIER, M. André MICHEL, Mme Annie BOMBOURG, Mme Christelle LAWENDYOUS, M. Nicolas TISSEUR, Mme Nathalie STANDAERT, Mme Amélie QUINTIN, M. Fabien LARTAUD, Mme Agathe REYNAUD,

ABSENTS et EXCUSES : Mme Marie-Claire GARIN qui donne pouvoir à M. Philippe FAYOLLE, M. Philippe PROTIERE qui donne pouvoir à M. Philippe PROTIERE, M. Stéphane SERRAILLE qui donne pouvoir à M. Nicolas TISSEUR

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Amélie FLODROPS

N° 2026-05-18-02

OBJET : Indemnité de gardiennage de l'Eglise

Monsieur le Maire informe l'assemblée que depuis plusieurs années, c'est Madame Eliane DURAND qui assure la tâche de gardiennage de l'église, ainsi que celle de sonner les cloches lors des différents offices religieux et qu'elle est secondée par Madame Maud PESCHANG.

Il rappelle que pour l'année 2025 l'indemnité versée pour ces services étaient de 110 € et il demande à l'assemblée de bien vouloir voter le montant de cette indemnité pour 2026.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré et voté
10 voix pour
5 abstentions

1° **Décide** d'allouer une indemnité pour gardiennage de l'église de Saint-Barthélemy Lestra à Mesdames Eliane DURAND et Maud PESCHANG.

2° **Fixe** à 120 euros le montant de l'indemnité allouée à chacune des deux personnes en charge du gardiennage de l'église.

3° **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, à l'article 6282

4° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance,
Amélie FLODROPS



Le Maire,
Philippe FAYOLLE

